

## **DEC100067DR01 UMR8173**

*Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés*

### **le Directeur d'unité**

---

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision n°100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 10A004DSI du 18 décembre 2009 approuvant le renouvellement l'unité UMR8173, intitulée Centre de recherche sur la Chine, la Corée, le Japon, dont le Directeur est Monsieur Alain DELISSEN ;

### **Décide**

#### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Madame Valérie GELEZEAU, Maître de Conférences , à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 4 de la décision n°100014DAJ susvisée.

#### **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Valérie GELEZEAU, délégation est donnée aux fins mentionnées à l'article 1er à Madame Elisabeth ALLES, Chargé de recherches .

#### **Article 3**

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Valérie GELEZEAU et de Madame Elisabeth ALLES, délégation est donnée aux fins mentionnées à l'article 1er à Monsieur Guillaume CARRE, Maître de conférences .

#### Article 4

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Valérie GELEZEAU, de Madame Elisabeth ALLES, et de Monsieur Guillaume CARRE, Maître de conférences délégation est donnée aux fins mentionnées à l'article 1er à Madame Aline ATHUS, Technicienne de Recherches.

---

#### Article 5

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégrant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

#### Article 6

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 16 février 2010

le Directeur

